

COOPÉRATIVES INDIGÈNES AU MAROC ET EXEMPLES DE L'ÉTRANGER.

Certaines institutions marocaines comme le *timesguil*, les *djemaa* de village traduisent la faveur traditionnelle des organismes collectifs dans l'Empire chérifien. De même la multiplicité des terres collectives et des fonds appartenant aux collectivités laisse présager les chances particulières du mouvement coopératif du Maroc. Problème d'autant plus urgent à examiner que la question se pose chaque jour brutalement d'instaurer des cadres nouveaux destinés à se substituer à l'ancienne armature professionnelle indigène peu à peu entamée par la brutalité des transformations économiques. A l'aide principalement de documents fournis avec obligeance par la section coopérative du Bureau international du travail de Genève, nous nous efforcerons, dans cette note, de souligner quelques-uns des résultats coopératifs les plus suggestifs obtenus au dehors et dont le Maroc semblerait pouvoir à son tour bénéficier.

LES COOPÉRATIVES INDIGÈNES EN AFRIQUE

Le *Bulletin économique* dans son numéro de janvier 1933 a précisé le sens et la portée des principales manifestations coopératives indigènes en Algérie.

A son tour, la Tunisie a institué, le 31 décembre 1929, la coopérative centrale des arts et métiers alimentée par des subventions et donations de l'Etat, par les intérêts des avances octroyées, par des dons et legs, et vouée à consentir aux membres des groupes coopératifs locaux des avances : 1° pour la constitution de leur fonds de roulement ; 2° pour achats individuels ou collectifs de matériel. Ces avantages peuvent être également en nature (matières premières et outillage) et sur produits fabriqués donnés en nantissement. Dans ce cas, leur montant ne peut être supérieur à 75 % de la valeur des dits produits. Le montant des avances consenties, majoré d'un intérêt dont le taux est fixé par le conseil d'administration de la coopérative centrale, doit être remboursé dans un délai allant de trois mois à deux ans, selon la nature et l'objet de l'avance.

A raison de la modicité originaire des ressources (une donation d'Etat de 2 millions et une subvention de 150.000 fr.), la coopérative indigène des arts et métiers a borné ses premières avances aux centres industriels où le besoin de crédit était le plus pressant, tels que le Sahel, le cap Bon.

Même parmi les populations noires, la formule coopérative s'implante heureusement. La première coopérative indigène s'est constituée au Tanganyika, en 1932, sous le nom d'« Association des planteurs indigènes du Kilimandjaro » (Kilimandjaro native planters Association) en vue de l'écoulement des productions de café. Les textes coopératifs qui régissent cette

coopérative indigène du Tanganyika se trouvent réunis dans l'ouvrage de C.-F. Strickland « Coopération for Africa », publié à Londres en 1933, à Oxford, University Press.

Au 1^{er} janvier 1933, l'Union comprenait 16 sociétés affiliées avec un effectif total de 12.577 membres et, pendant la saison 1932-1933, elle a écoulé, indépendamment d'autres produits, 1.066 tonnes de café. On peut se faire une idée de l'essor pris par l'Union en constatant qu'à l'origine (1922) les opérations de l'association ne portaient que sur 50 tonnes de café tandis que dans l'année ayant précédé la réorganisation, ses 11.500 membres ne produisaient encore que 840 tonnes de café.

Le capital social de chacune des sociétés affiliées à l'Union coopérative indigène du Kilimandjaro est limité à 2.000 parts d'une valeur nominale d'un shilling chacune. L'Union s'efforce de renforcer les sociétés coopératives du premier degré en encourageant la création de bureaux locaux, en écoulant d'autres produits que le café, en approvisionnant les membres et en associant étroitement la vie de ceux-ci dans tous ses aspects, avec les fonctions multiples des sociétés. Les fonctionnaires du département agricole rencontrent les secrétaires des coopératives du premier degré dans des réunions mensuelles où ils s'efforcent de vulgariser les moyens propres à améliorer les récoltes. En outre, l'Union fournit aux membres des sociétés le matériel anticryptogamique nécessaire à la protection des caféiers ; elle a fait l'acquisition d'une bascule automatique destinée aux planteurs de café.

S'appuyant sur les connaissances et l'expérience qu'il a acquises en qualité de « Registrar » des sociétés coopératives de l'Inde pendant douze ans, par une étude personnelle des institutions coopératives européennes et au cours de voyages en Egypte, en Malaisie, en Palestine, à Zanzibar et au Tanganyika, M. Strickland montre succinctement ce que la coopération a fait en Asie et pourrait, à son avis, faire aussi en Afrique. Selon lui, l'objet poursuivi devrait être non seulement économique, mais aussi social et moral. Le mouvement coopératif devrait constituer le point de départ d'une politique de bien-être ; un remède contre les maux nés du soudain contact avec les influences occidentales et de la violente opposition entre les traditions et les nouvelles habitudes de vie ; la base nécessaire pour un système rationnel et efficient de « gouvernement indirect » permettant aux indigènes « d'édifier sur le fonds de leurs institutions traditionnelles un nouvel ensemble de coutumes et d'idées » qui les rendraient aptes à remplir leur rôle dans le monde moderne.

Cet ouvrage ne se borne pas à formuler des principes et des recommandations générales ; il est essentiellement conçu d'un point de vue pratique. Il contient un chapitre sur le droit coopé-

ratif adapté aux conditions des pays arriérés, un chapitre sur la question des finances et la vérification des comptes, un autre sur le contrôle, dans lequel l'auteur insiste sur la nécessité d'un « conseiller coopératif qualifié pour organiser, guider et au besoin modérer chaque société » et pour élaborer des règlements ou suggestions de règlement pour chacun des nombreux types de sociétés coopératives répondant au besoin de l'Afrique.

LA COOPÉRATION EN ASIE

Nous réserverons pour une prochaine étude l'analyse des brillantes expérimentations de l'Inde. Il suffira de rappeler qu'aux Indes anglaises les coopératives indigènes sont au nombre de cent mille et comptent quatre millions de membres. Bornons nous à indiquer les efforts tentés pour améliorer par cette voie la situation économique des cadres inférieurs en les mettant en état de se libérer de l'endettement.

La société coopérative de crédit Thakerjee Maharaj, de Nadiad, fournit un bon exemple des résultats que permet d'obtenir une action persévérante dans ce sens. Cette société dont la fondation remonte à 13 années, aide les membres de la communauté « Bhangi » à acquitter les dettes qu'ils ont faites à l'occasion de mariages contractés prématurément sous la pression de contraintes sociales ; les membres de la société donnent l'assurance qu'à l'avenir ils n'engageront pas de dépenses de cette nature, qu'ils ne marieront pas des enfants et ne contracteront pas de dettes envers des tiers ; la société s'efforce également d'éteindre les anciennes dettes de ses membres et ses efforts ont été couronnés de succès.

A Ceylan, pendant l'année 1932-1933, le nombre des sociétés coopératives s'est élevé de 655 à 779 et leur effectif de 24.415 à 26.719 membres avec un capital versé porté de 563.407 à 625.422 roupies. Le rapport de Ceylan insiste sur le fait que toute amélioration du genre de vie des populations primitives est liée à la naissance de l'épargne et que seule la formule coopérative peut favoriser l'essor de l'épargne. Malgré la crise économique, le montant total épargné a atteint 892.333 roupies contre 245.331 roupies en 1929-1930, et 29 roupies en 1914-1915, quinze années auparavant. Ce résultat est dû naturellement pour la plus large part aux sociétés urbaines d'épargne ; cependant, le nombre des déposants atteint 17.343, tandis que l'effectif total des sociétés urbaines d'épargne n'est que de 3.988 membres. Quelques coopératives rurales de crédit ont même adopté un règlement obligeant chaque membre à déposer, tous les mois, une certaine somme minime.

Écoulement des produits. — « Écouler les produits, déclare le rapport, est une opération qui semble toujours un jeu d'enfant ». Mais, en fait, l'exécution d'un programme viable de cet ordre est hérissé de difficultés. Une société a été créée pour la mise en vente sur le marché de Londres du tabac « White Burley » cultivé

à Jaffna, et sera chargée d'écouler la prochaine récolte. D'autre part, des efforts se poursuivent depuis plusieurs années pour écouler le tabac de Jaffna dans l'Etat de Travancore, mais ils n'ont pas abouti faute d'avoir pu y trouver une entreprise assez ancienne et assez solide financièrement pour se charger de ces opérations. On espère résoudre la difficulté en instituant une agence du Gouvernement. Les autres projets à l'étude portent, notamment, sur la création d'un marché coopératif pour les légumes ; d'un service de bateaux desservant les îles Jaffna ; l'écoulement coopératif des noix de coco du district de Kurunegela ; l'amélioration des conditions de vente pour les cultivateurs de légumes européens.

Initiatives nouvelles. — Une société d'hygiène a été créée, dont l'objet est « d'élaborer quelques règles simples pour l'amélioration de l'hygiène et de la salubrité des villages ; d'expliquer aux coopérateurs les raisons pour lesquelles les pratiques recommandées seront suivies des améliorations prédites, et d'amener les habitants eux-mêmes à assurer l'application des mesures nécessaires ». Le département médical a collaboré à l'exécution de ce plan et des progrès considérables ont déjà été réalisés dans ce sens.

Une nouvelle initiative d'un autre ordre consiste à faire appel aux sociétés coopératives pour lutter contre la criminalité. Dans ce domaine aussi, on a obtenu déjà de bons résultats.

COOPÉRATIVES EUROPÉENNES

Certaines formules coopératives européennes d'origine récente semblent trouver au Maroc des possibilités certaines de développement d'autant qu'elles se rattachent à certaines initiatives marocaines. Ainsi les coopératives sanitaires en Yougoslavie et les coopératives du mieux-vivre aux Indes britanniques (Better living societies) exercent des fonctions à la fois plus étendues et profondes que nos postes sanitaires du Maroc dont on a pu apprécier l'utile fonctionnement pendant les premières étapes de la pacification.

Les coopératives sanitaires et du « meilleur-vivre » diffèrent des postes sanitaires marocains en ce qu'elles renoncent à un rôle purement philanthropique et font appel aux intéressés eux-mêmes et leur attribuent les avantages résultant du fonctionnement de l'institution. Elles prolongent par là même l'influence de l'école dont les bienfaits éducatifs se limitent à l'écolier sans atteindre le foyer même où l'enfant grandit. D'autre part, il ne s'agit pas seulement de donner des conseils, mais de créer les conditions matérielles indispensables pour que les bénéficiaires de ces conseils puissent en tirer véritablement parti.

La section coopérative du Bureau international du travail de Genève, à l'instigation de M. Colombani, a procédé à une étude du rôle des coopératives sanitaires en Yougoslavie, étude dont les indications nous paraissent intéresser le Maroc.

Les coopératives sanitaires de Yougoslavie sont groupées dans une fédération (Savez Zravsvenih Zadruga) à Belgrade qui contrôle leur activité et se propose, en outre :

De fournir des matériaux sanitaires et objets d'hygiène, et d'en fabriquer si besoin dans ses propres ateliers et fabriques ;

De procéder à une propagande d'instruction (conférence, cours donnés aux nourrices, écoles ménagères) ;

De fournir l'assistance médicale (médicaments, visites à domicile, création d'hôpitaux et de dispensaires) pour les coopérateurs.

La fédération des coopératives sanitaires établit la liaison entre ses sociétés fédérées et l'Union centrale des sociétés coopératives agricoles serbes à Belgrade, dont elle est elle-même membre.

Elle a créé un service de vente qui met à la disposition des sociétés adhérentes et de leurs membres une grande variété d'objets ayant une valeur sanitaire, notamment : peignes, brosses à cheveux et dents, tondeuses, rasoirs, savons et accessoires à raser et à laver, draps, dentifrices, biberons, langes, berceaux, lits, tables, chaises, tasses, verres, cruches, batteries de cuisine, lampes, pompes à eau, robinets, vitres, fourneaux, planches pour les planchers, rouleaux à étendre la pâte.

Comme le fait ressortir l'énumération de ces objets, il ressort que les coopératives sanitaires se proposent de fournir à leurs membres, non seulement l'assistance médicale, mais tous les objets propres à relever le niveau de vie et à améliorer en particulier l'aménagement de leurs installations.

On saisira l'intérêt de cette initiative si l'on note qu'en Yougoslavie, aux termes d'une étude récente du sociologue Avramoutch, 72 % des habitations sont humides et obscures, 12 % sans vitres aux fenêtres, mais pourvues seulement de papiers ou de volets en bois, 30 % dénuées

d'éclairage artificiel, 38 % privées de lits, 20 % sans tables, ni chaises, 8 % sans moyens de chauffage. D'autre part 69 % des habitants ne savent ni lire ni écrire et 88 % se trouvent privés de soins médicaux au cas de maladie au point qu'il y a quelques années encore la mortalité atteignait le chiffre considérable de 24 pour 1.000.

Dénombrement des coopératives sanitaires en Yougoslavie.

	1923	1929	1930
Nombre de société	13	47	56
Nombre de membres	5.252	15.372	16.000
Montant des parts sociales.	"	19.060	25.000
Fonds de réserve	364.215	1.688.005	2.146.094
Personnes ayant reçu des soins	16.700	16.819	38.000
Dispensaires	12	25	34

En juin 1932, on comptait 68 coopératives sanitaires Yougoslaves représentant 20.887 membres.

Le docteur R.-P. Reeder, délégué de l'Association américaine pour la protection de l'enfance serbe, dans un article de la « Nova Europa », et M. W. Doherty dans la « Review of Reviews de New-York », ont affirmé que des coopératives sanitaires pourraient trouver même aux Etats-Unis un champ utile d'application.

Mieux encore, ces organismes semblent appelés au plus haut développement dans les pays à population clairesemée, dont le personnel médical ne fait face qu'au prix des plus lourdes difficultés à une tâche sans limites. Nous avons pensé opportun d'appeler l'attention des lecteurs du *Bulletin économique du Maroc* sur le rôle qu'une telle institution pourrait jouer dans la lutte qui se poursuit chaque jour contre la misère, la maladie et la mortalité dans l'ensemble de l'Empire chérifien.

XXX.